



L'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI)

Afin d'empêcher et intercepter les livraisons d'**armes de destruction massive**, de **missiles** et leurs **composants**, **105 pays volontaires** sont réunis au sein de l'**Initiative de sécurité contre la prolifération** : la PSI.

Créée en 2003, elle s'appuie sur :

- **L'échange d'informations** pour identifier les cargaisons suspectes,
- **La coopération** :
 - **Avec les États** : pays de la compagnie de transport, pays de l'escale, pavillon du navire, etc.,
 - **Avec des acteurs privés** : transporteurs, opérateurs portuaires.

Ses actions, **essentiellement civiles**, s'inscrivent dans le cadre du **droit international** : résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, convention des Nations unies sur le droit de la mer...

Grâce à cette initiative, de **très nombreuses cargaisons ont été interceptées**, notamment à destination ou en provenance de la Corée du Nord et de la Syrie.